



12 mars 2022

L'ÎLE MAURICE LÈVE L'OBLIGATION D'EFFECTUER UN TEST PCR AVANT L'ARRIVÉE POUR LES VOYAGEURS À COMPTER DU 12 MARS

Les voyageurs ne seront plus tenus de présenter un test négatif effectué 72 heures avant leur arrivée à l'île Maurice

(Port-Louis, 12 mars 2022) La République de Maurice lève l'obligation pour tous les voyageurs de présenter un test PCR négatif avant d'être autorisés à entrer sur le territoire.

Jusqu'ici, les voyageurs complètement vaccinés devaient présenter un test PCR négatif effectué dans les 72 heures précédant leur départ. Le ministère de la Santé et du bien-être a levé cette exigence à compter du 12 mars 2022.

Cette mesure facilitera les déplacements des voyageurs d'affaires et de loisirs vers cette île de l'océan Indien. Elle est accueillie favorablement par le secteur touristique.

La demande des touristes et voyageurs d'affaires est montée en flèche depuis la réouverture des frontières depuis octobre 2021, qui a coïncidé avec l'assouplissement des restrictions sur les voyages de nos marchés émetteurs.

Les voyageurs choisissent l'île Maurice pour ses plages, ses montagnes, ses lagons et ses opportunités d'affaires, mais aussi pour sa sûreté et sa sécurité. À ce jour, 90 % de la population adulte mauricienne est complètement vaccinée et notre campagne vaccinale de la dose de rappel est en plein essor.

« Nous accueillons cette décision du ministère de la Santé et du bien-être favorablement car cela facilitera et simplifiera l'expérience des voyageurs. Un coup de pouce est attendu aux arrivées touristiques alors que la demande pour les voyages vers Maurice est en hausse », déclare Arvind Bundhun, Directeur de la Mauritius Tourism Promotion Authority.